



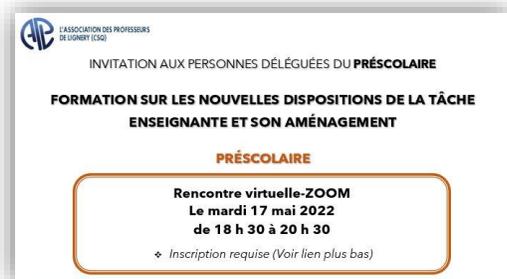
## RAPPEL – INSCRIPTION REQUISE

### Formation sur les nouvelles dispositions de la tâche enseignante et son aménagement

#### Précolaire

Le mardi 17 mai 2022

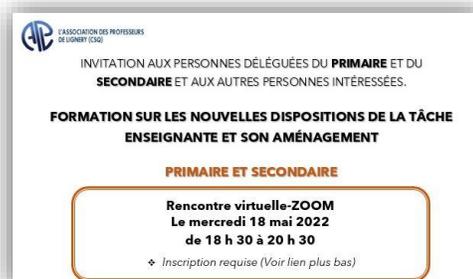
➔ Idéalement une personne par école



#### Primaire et secondaire

Le mercredi 18 mai 2022

➔ Principalement destinée aux personnes déléguées



Deux façons de vous inscrire :

- Cliquez ici
- Cliquez sur le bouton de la page d'accueil de L'APL ([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca))

Deux façons de vous inscrire :

- Cliquez ici
- Cliquez sur le bouton de la page d'accueil de L'APL ([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca))

## ANCIENNETÉ AU 30 JUIN 2021

La liste a été distribuée dans les écoles et les centres dans la semaine du 18 avril 2022.

Vérifier votre ancienneté avant le 10 juin 2022. Après ce délai, L'APL ne pourra plus réclamer, par grief, une correction de l'ancienneté que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries vous a attribuée sur [cette liste](#).



Vous retrouverez le communiqué suivant sur le site web de L'APL ([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca))

[Publications / Communiqués APL / 2021-2022]



# Congé de maternité

- ❖ Vous êtes enseignante **régulière temps plein** (permanente ou en voie de permanence) enceinte, votre date prévue d'accouchement est **en juillet, en août ou en septembre 2022** et vous ne voulez pas avoir de problèmes avec les paies d'été et les paies de congé de maternité.
- ❖ Vous êtes enseignante **sur la liste de priorité**, enceinte et votre date prévue d'accouchement est **en juillet, en août ou en septembre 2022**.
  - Vous devez prendre rendez-vous avec **Sophie Hébert** pour être en mesure de déposer une demande de congé de maternité avant le **4 juin**.
- ❖ Vous êtes **enceinte**, votre date prévue d'accouchement est en **octobre ou novembre** et vous jonglez avec l'idée de ne pas rentrer en août.
  - Vous auriez avantage à rencontrer **Sophie Hébert** en **juin** pour pouvoir prendre une décision éclairée.

*C'est pour bientôt*



## J'AI DROIT À L'ASSURANCE-EMPLOI

→ Si j'ai une fin de contrat le **30 juin ou avant**, je rencontre la 1<sup>ère</sup> condition pour avoir droit à l'Assurance-emploi.

Pour en savoir plus sur :

- la procédure particulière de 2022
- les pièges à éviter;
- l'admissibilité;
- la reconnaissance des heures de travail;
- les droits de la femme enceinte;
- le taux de prestation;
- les cas particuliers de l'ÉDA et de la FP.



**\*\*\* Cette session d'information est offerte aux membres de L'APL ET au personnel des autres corps d'emploi.**

**Date :** Le mercredi 1er juin 2022

**Heure :** 16h30 (Accueil des participants à compter de 16h)

**Lieu :** École du Tournant (65 Montée Saint-Régis, Saint-Constant QC J5A 1X9)

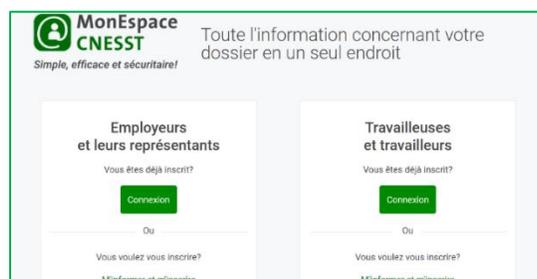
**Inscription au plus tard le 30 mai à 16h**

Deux façons de vous inscrire :

- ❖ Cliquez ici 
- ❖ Cliquez sur le bouton  de la page d'accueil de L'APL ([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca))

## Vous êtes positif à la COVID et vous croyez l'avoir contracté au travail : c'est un accident de travail!

- Afin de vous protéger : déclarer cet accident de travail à la CNESST
- Site internet : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr>
  - Créer votre dossier en tant que travailleur :



## Un délégué dans mon école? Pourquoi, qui, comment?

La convention collective, notre contrat de travail, est une entente signée par les deux parties : la partie patronale et la partie syndicale.

Puisqu'il y a deux parties impliquées, celles-ci devraient travailler au mieux-être dans chaque milieu, dans chaque école et dans chaque centre.

La personne déléguée est le miroir de son milieu et de son syndicat. Elle soumet, en tant que représentante, les réalités de son milieu et ramène celles du syndicat.

La personne déléguée syndicale (pas plus que les membres) ne peut être victime de représailles, de menaces, de harcèlement ou autres à cause de ses fonctions de personne déléguée.



**Être ensemble, se regrouper, partager, être solidaire, c'est briser l'isolement, c'est éviter de se rendre vulnérable, c'est donc aller vers la liberté et l'autonomie tant recherchées.**